

Guillaumont, Patrick

Research Report

De la résilience dans l'Indice de vulnérabilité multidimensionnelle (MVI)

FERDI Note brève, No. B241

Provided in Cooperation with:

Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI), Clermont-Ferrand

Suggested Citation: Guillaumont, Patrick (2022) : De la résilience dans l'Indice de vulnérabilité multidimensionnelle (MVI), FERDI Note brève, No. B241, Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI), Clermont-Ferrand

This Version is available at:

<https://hdl.handle.net/10419/269852>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

Terms of use:

Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.

You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.

If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.

De la résilience dans l'Indice de vulnérabilité multidimensionnelle (MVI)

Patrick GUILLAUMONT

 Patrick GUILLAUMONT, Président de la Ferdi.

Origine du concept lié à la vulnérabilité

Avant d'envahir récemment le vocabulaire des sciences sociales, le concept de résilience était une notion physique qui désignait la résistance aux chocs. L'usage qui en est fait aujourd'hui dans les sciences sociales, notamment en économie, en psychologie et en écologie, reste conforme à la définition initiale : elle désigne la capacité à résister à un choc ou à un traumatisme. Dans le vocabulaire économique, le concept de résilience s'est développé dans le sillage du concept de vulnérabilité, qui est la vulnérabilité à un choc.



... /... Dans les travaux du Comité des politiques de développement (CPD) lors de l'introduction de la vulnérabilité économique comme critère d'identification des pays les moins avancés (PMA), la capacité d'adaptation ou de réaction aux chocs exogènes était exclue de la mesure de l'indice de vulnérabilité économique pour deux raisons. La première raison était que deux autres critères étaient pris en compte en parallèle : le niveau de revenu par habitant et le niveau de capital humain (*Human Assets Index*, HAI). La deuxième raison était que la capacité à réagir ou à s'adapter aux chocs qui ne dépendait pas du revenu par habitant et du capital humain était essentiellement liée à la politique nationale et ne pouvait pas, par conséquent, être prise en compte dans un indice de vulnérabilité structurelle.

2

► Deux types de facteurs de résilience

La résilience aux chocs (qu'ils soient externes ou environnementaux) dépend de deux catégories de facteurs : les facteurs structurels et les facteurs liés à la politique actuelle. Les facteurs structurels, outre le revenu par habitant et le capital humain qui sont les deux principaux, peuvent également inclure des facteurs plus spécifiques, notamment la qualité des infrastructures, en particulier dans le domaine des transports et des communications. Pour les gouvernements actuels, il s'agit bien de facteurs structurels puisqu'il s'agit de l'état des infrastructures dont ils ont hérité. C'est donc un indicateur de stock, mesuré en année t-1, qui devra être utilisé et non un indicateur de flux.

Au total, l'indicateur ou les indicateurs de résilience structurelle qui pourront être utilisés dans la mesure de la vulnérabilité structurelle dépendent naturellement de ce qui aura été inclus dans la mesure de l'exposition aux chocs (voir ci-dessous), mais surtout de l'utilisation qui est prévue pour l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle (MVI).

À l'origine du projet, il était clair que l'on cherchait à développer un tel indice pour échapper à la référence prédominante, souvent quasi exclusive, au revenu par habitant dans les débats internationaux. Le niveau de revenu par habitant ne devait donc pas apparaître en tant que tel dans la construction du MVI. Ainsi, même si le revenu par tête est un facteur essentiel de résilience et puisqu'il se maintiendra probablement dans les débats sur l'allocation des ressources concessionnelles, comme pour l'identification des PMA, le revenu par habitant ne devrait pas être inclus dans la composante « résilience » du MVI.

Concernant le niveau de capital humain, également essentiel à la résilience, bien qu'il soit dans une certaine mesure corrélé au niveau de revenu par habitant et qu'il ne figure généralement pas dans les formules d'allocation de l'aide, il devrait au contraire apparaître comme un indicateur de résilience structurelle.

Quant à l'identification des PMA, il appartiendra au CPD s'il choisit de se référer au MVI, soit de veiller à ce que les deux indicateurs EVI et HAI se retrouvent réunis dans le nouvel indicateur proposé par le Panel de Haut Niveau des Nations unies, soit de maintenir son *Human Assets Index* (HAI) comme critère spécifique, complémentaire du revenu par tête et de la vulnérabilité et alors d'utiliser le MVI (structurel) sans sa composante de résilience structurelle qui dépend fortement du capital humain¹.

► Un ou plusieurs indicateurs de résilience structurelle

La résilience structurelle telle qu'elle a été définie ci-dessus est essentiellement commune aux trois dimensions de la vulnérabilité structurelle utilisées (économique, environnementale et socio-politique). Par conséquent, il serait artificiel et laborieux de

1. Voir la précédente « brève » P. Guillaumont, B239 « Revenir aux fondements de l'indice MVI et de ses composants pour en améliorer la cohérence », septembre 2022.

vouloir différencier la vulnérabilité structurelle selon chaque dimension de la vulnérabilité.

Cela ne signifie pas que la résilience structurelle ne peut pas avoir elle-même plusieurs dimensions (éventuellement économique, environnementale et sociale), mais ces dimensions ne correspondent pas spécifiquement aux trois dimensions de la vulnérabilité structurelle et doivent être définies en fonction de leur pertinence commune pour les trois dimensions de la vulnérabilité (ou des trois types de chocs).

À cet égard et afin d'éviter toute confusion à ce sujet, il pourrait être plus explicite d'utiliser deux composantes plutôt que trois dans la résilience structurelle, celles-ci pouvant être liées respectivement au niveau du capital humain et à la qualité des infrastructures.

Il faut ajouter que si des mesures unidimensionnelles de résilience étaient conçues, elles comprendraient inévitablement certains composants communs, ce qui entraînerait une redondance lorsque les trois dimensions seraient agrégées dans le MVI. Au lieu de cela, une mesure commune de la faible résilience structurelle apparaît comme l'équivalent d'une quatrième dimension dans le MVI².

► La question de la frontière entre vulnérabilité structurelle et faible résilience structurelle : le cas de l'éloignement

Enfin, certains indicateurs peuvent être inclus dans la vulnérabilité structurelle ou dans

la faible résilience structurelle. C'est le cas par exemple de l'éloignement, commodément mesuré par la distance de/vers le marché mondial (ou de/vers les différents marchés potentiels), éventuellement ajusté en fonction de l'enclavement. Cette mesure reflète la difficulté d'accès ou les coûts structurels de transport. Un tel indicateur a été introduit par le CPD en 2005 (et maintenu depuis lors) comme composant de l'indicateur de vulnérabilité économique (EVI), en considérant qu'il ne mesurait pas seulement un handicap structurel correspondant à des coûts de transport élevés, mais qu'il était aussi un facteur spécifique de de vulnérabilité, en cas de désastres naturels ou de pénurie alimentaire³ (Guillaumont, 2009).

Toutefois, la difficulté d'accès peut tout aussi bien apparaître comme un facteur de faible résilience structurelle que comme un facteur de vulnérabilité structurelle. Il en va de même de la faiblesse des infrastructures, autre facteur structurel des coûts de transport, qui elle-même traduit une faible capacité d'accès ou d'approvisionnement en cas de crise, quelle que soit l'origine des chocs. Il est à noter que c'est dans la « résilience structurelle » qu'un faible éloignement, ainsi que la qualité des infrastructures, a été pris en compte dans l'Indice universel de vulnérabilité (UVI) du Secrétariat du Commonwealth⁴. Ceci souligne d'ailleurs qu'il concerne les trois dimensions de la vulnérabilité et pas seulement la vulnérabilité économique. Enfin, un autre argument peut justifier de placer l'éloignement dans la faible résilience structurelle plutôt que dans l'exposition aux chocs : il est paradoxal de considérer l'éloignement comme un élément d'exposition aux chocs alors qu'il est un facteur structurel de faible ouverture commerciale.

2. On peut également se demander si cette dimension de résilience doit être incluse ou bien comme une quatrième dimension, donc un indicateur de faible résilience structurelle ajouté aux trois indicateurs unidimensionnels de vulnérabilité structurelle et agrégé avec eux, ou comme un indicateur de résilience structurelle divisant le MVI structurel. Ces deux méthodes ont été proposées pour l'Indice universel de vulnérabilité du Commonwealth (2021). La première méthode, additive, semble préférable à la division du MVI (structurel) par un indice de résilience (structurelle), laquelle est trop sensible aux valeurs extrêmes de résilience et conduit notamment à faire sous-estimer la vulnérabilité de pays qui ont un capital humain élevé.

3. Cf Guillaumont, *Caught in a trap. Identifying the Least Developed Countries*, Economica, 2009.

4. « *The Commonwealth. The Commonwealth Universal Index. For a Global Consensus on the Definition and Measurement of Vulnerability* ». Rapport préparé par le Secrétariat du Commonwealth. Avril 2021. <https://ferdi.fr/publications/the-commonwealth-universal-vulnerability-index-for-a-global-consensus-on-the-definition-and-measurement-of-vulnerability>



Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 73 17 75 30

n° ISSN : 2275-5055

